

N° :

**Commune de Mairé-L'Evescault (Deux-Sèvres)**  
**PROCÈS-VERBAL**

-----  
**Séance du Conseil Municipal du 27 septembre 2012**  
-----

**Nombre de conseillers en exercice : 15      présents : 12      votants : 12**

**Date de convocation : 13/09/2012**

\*\*\*

**L'an deux mille douze le 27 septembre à 20 h 45**  
**le Conseil Municipal de la commune de Mairé-L'Evescault dûment convoqué**  
**s'est réuni sous la présidence de M. Dorick BARILLOT Maire.**

\*\*\*

**Présents:** MM. BARILLOT Dorick, CLISSON, DECEMME, BARITAUD, RIBOT ,  
THEZARD , MEUNIER , BARILLOT Erwan, MOYNET, NIVET Agathe, NIVET  
Christine, Pierre GEORGES.

**Absents :** MM. Brigitte BERLAND , Bertrand NAUDIER , Guy MARQUET ---  
**Secrétaire de séance :** Michelle MEUNIER

\*\*\*\*\*

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU COEUR DU POITOU -**  
**POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE - MODIFICATION**  
**STATUTAIRE (délibération n° 1)**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Conseil Communautaire, au cours de sa séance du 22 mai 2012, a proposé aux communes de modifier ses statuts pour faire évoluer la compétence « Politique du logement et du cadre de vie ».

En effet, la compétence telle que figurant dans les statuts communautaires ne permet pas aux communes de mettre en place des dispositifs d'aide pour favoriser l'accès au logement des personnes à faible revenu notamment.

C'est pourquoi, poursuit M. le Maire, il est nécessaire de compléter le dernier alinéa de cette compétence comme suit:

*- Actions permettant le logement des personnes âgées, handicapées ou à revenu modeste sur l'ensemble du territoire communautaire sur des immeubles propriétés de la Communauté de Communes.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ,à la majorité accepte de modifier la compétence « Politique du logement et du cadre de vie » telle que proposée ci-avant.

**Révision du loyer du logement occupé par Mme Chanteloube - N° 2**

Après délibération, le Conseil Municipal, compte tenu de l'indexation sur l'indice INSEE du coût de la construction, prévue dans le bail, décide d'augmenter le montant du loyer suivant comme suit :

Locataire	Date révision	Ancien indice	Nouvel indice	Variation en %	Révision Votée	Montant loyer avant révision	Montant loyer après révision	Période indice
Annie CHANTE LOUBE	1 <sup>ER</sup> septembre 2012	119.69	122.37	+ 2.24	+ 2.24	405.46	414.54	1 <sup>er</sup> trim.

N° :

**Commune de Mairé-L'Evescault (Deux-Sèvres)**  
**PROCÈS-VERBAL**

-----  
**Séance du Conseil Municipal du 27 septembre 2012**  
-----

**Acquisition de terrain : (délibération n° 3)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil le projet d'acquisition à Monsieur Bruno VACHER, domicilié 19 Chemin de Chez Brillac, Les Brousses 79190 Mairé-L'Evescault, de la parcelle ZE 71 située à La Borde afin de sécuriser ce site supportant une ancienne porcherie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'achat de la parcelle cadastrée ZE 71 d'une superficie de 2 800 m<sup>2</sup> appartenant à Monsieur Bruno VACHER, pour la somme totale de 1 500.00 euros.

M. le Maire est autorisé à signer l'acte d'acquisition chez Maître DOEUVRE notaire à Sauzé-Vaussais.

**Projet de mise en accessibilité de la salle des fêtes - assistance à maîtrise d'ouvrage (délibération n° 4)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que l'évaluation financière des travaux de mise en accessibilité de la salle des fêtes établie par le cabinet Ribot Ingénierie économiste de la construction s'élève à 490 571 euros hors taxes ; compte tenu du coût et de la complexité du projet, il propose de faire appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage.

A cet effet il communique la proposition qu'il a reçue de la société Deux-Sèvres Aménagement de Niort pour effectuer une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (définition du programme, consultation maîtrise d'œuvre, suivi des études de conception et consultation des entreprises) pour mener à bien ce projet.

Le montant de cette prestation est de 14 400 euros hors taxes.

Après étude de cette proposition et délibération le Conseil Municipal décide de confier à Deux-Sèvres Aménagement une mission assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux de mise en accessibilité de la salle des fêtes.

Le maire est autorisé à signer toutes les pièces de ce marché d'un montant 14 400 euros hors taxes passé selon la procédure adaptée.

**Schéma régional éolien. (délibération n°5)**

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du projet de Schéma Régional Eolien Poitou-Charentes et en avoir délibéré émet un avis défavorable sur ce projet.

**Coupe de bois effectuée par erreur dans la forêt communale : (délibération n° 6).**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que Monsieur PINEDA avait coupé par erreur du bois dans la forêt communale et que le montant du préjudice évalué par l'Office National de la Forêt est de 2 466.86 euros.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, compte tenu de la bonne foi de l'auteur, est favorable à réviser cette évaluation et décide de demander à M. Christian BEAUFRETON qui avait commandé cette coupe la somme de 1 500 euros (500 euros pour la valeur du bois coupé et 1 000.00 euros d'indemnité) en compensation du préjudice subi par la commune.

N° :

**Commune de Mairé-L'Evescault (Deux-Sèvres)**  
**PROCÈS-VERBAL**

---

**Séance du Conseil Municipal du 27 septembre 2012**

---

**Extension du réseau électrique (assainissement) : (délibération n° 7).**

Monsieur le Maire donne lecture des projets de conventions entre la Commune, GEREDIS et la Communauté de Communes du Cœur du Poitou, relatives à l'extension du réseau public d'électricité au Bourg rendue nécessaire pour la création d'un poste de refoulement et de la station d'épuration dans le cadre des travaux d'assainissement collectif qui seront réalisés par la Communauté de Communes.

Après délibération le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les deux conventions de financement de ces extensions de réseaux électriques ; la participation due étant à la charge de la Communauté de Communes du Cœur du Poitou.

**Travaux de voirie - pierres- ( devis SARL Gachet): (délibération n° 8)**

M. le Maire donne connaissance du devis de la SARL Gachet de Limort pour la mise en place de pierres sur divers chemins communaux (transport, étalement et broyage), qui se monte à 4 771.20 euros pour un volume de pierres estimé à 420 m<sup>3</sup>. Après en avoir délibéré le Conseil accepte ce devis et décide la réalisation de ces travaux.

**Acquisition terrain près du pigeonnier - délibération n° 9**

M. le Maire rappelle au Conseil le projet d'acquisition d'une bande de terrain contournant le pigeonnier et appartenant à M. Sébastien MOREAU dans le but de réaliser un chemin piétonnier jusqu'à la fontaine communale. Il présente le document établi par le géomètre. La superficie du terrain qui serait acquis est de 1329 m<sup>2</sup>.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal est favorable à l'acquisition de cette parcelle cadastrée B 1111 appartenant à M. Sébastien MOREAU pour une somme de 500 euros.

M. le Maire est autorisé à signer l'acte d'acquisition chez Me Jacques SAPIN notaire à Sauzé-Vaussais.